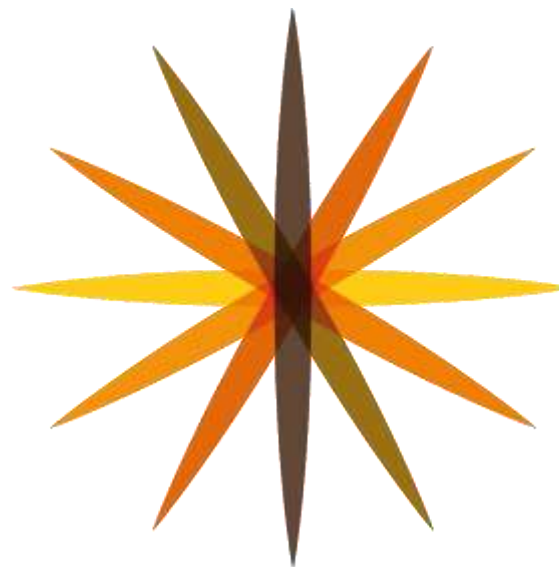




Les Maisons
de Cognac

FRANCE

REUNION DE LA FAMILLE DU NEGOCE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SMC – 27 JUIN 2022



REUNION DE LA FAMILLE DU NEGOCE

17H30 – 19H



Ordre du jour – validation

17h45	Approbation de l'ordre du jour	5mn
17h50	Décision : INSTITUT : statut, organisation de la SCI, Budget, financement, baux	30mn
18h20	Discussion : processus budgétaire du BNIC revu Discussion : Financement R&D : principes de gouvernance et de financement, statut d'intérêt général	1h
19h20	Validation : remplacement commission juridique	5mn
19h25	Questions diverses Enjeux sur le gaz Panneaux photovoltaïques	15mn

Approbation de l'ordre du jour et des relevés de décisions des
réunions précédentes



Institut



Budget prévisionnel

	Montant prévisionnel H.T
Parcelle de Varennes	780k€
Parcelles ville	940k€
Frais de notaire	34,4k€
Construction du siège	18,4M€
Fouilles (financées sur réserves en 2022)	Estimé : 500k€ à 1M€ (ouv des plis le 14/06)
Aléas type pollution, amiante, conjoncture	300k€
Aléas liés à l'actualisation légale des prix en cas d'évolution de l'indice des prix BT 01	600k€

- Aléas type amiante, pollution etc... : coût maximal capé dans le contrat
- Evolution des prix liés à celui des matériaux : encadrement organisé de façon réglementaire en fonction de l'évolution de l'indice des prix dans le bâtiment le BT01.

A venir :

- Equipements intérieurs : en cours d'estimation (mission de conseil sur la partie labo, salle de dégustation, bar et équipements IT + estimation interne sur le mobilier de bureau) => recensement de l'existant, estimation du besoin de renouvellement, estimation du besoin de matériel complémentaire.
- Entretien : non compris mais inférieur à actuel



Financement

- Réserves disponibles non obligatoires du BNIC : 3,2M€ en fin de campagne 21/22 après paiement des fouilles)
- Vente des actifs : promoteurs intéressés => premières estimations pour fin juin
- Prêt de 18M€ à 1,6% sur 25 ans et un prêt relais de 6M€ de court terme dans l'attente de la vente de nos actifs.

Conséquences sur le budget BNIC et les CVO

Remboursement d'environ 900 000 euros par an.

- ⇒ 2 option de remboursement : loyer versé à la SCI ou si pas de SCI, mensualités versées directement aux banques, durant 27 ans dont 2 ans de différé.
- ⇒ 2021/22 : 1ères dépenses (fouilles) financées par ponction sur nos réserves.
- ⇒ 2023/24 : a priori couverture par les taux de CVO voté cette année

ATTENTION : les équipements ne sont A PRIORI pas compris dans ce budget



Comité Permanent du 28 juin 2022

- Signature du **Contrat de promotion immobilière** (sécuriser le prix prévu au CPI et les offre de prêt bancaire) : **mandat au Président pour signer avec le promoteur Redman le CPI portant sur la construction du nouveau siège ?**
- Dépôt du **permis de construire** (porte sur un projet architectural et non une organisation intérieure) : **Validez-vous le dépôt par le promoteur Redman du permis de construire portant sur la construction du nouveau siège ?**
- **L'acquisition définitive du terrain de Varennes** : mandat au Président en tant que futur représentant légal de la SCI à constituer avec la Banque des territoires, de signer l'acte authentique d'acquisition du terrain de Varennes

Comité Permanent du 13 juillet 2022

- Autorisation de création de la SCI avec la banque des territoires

Autres étapes :

- Création de la SCI
- Signature de l'acte authentique pour le terrain de Varennes et le compromis sur les parcelles mairie : 29 août
- Début des ateliers de la phase PRO (plans détaillés): été 2022
- Début des consultations des entreprises pour la réalisation des travaux : T4 2022
- Début des travaux : T2 2023



- Le CPI : contrat entre le BNIC (puis la SCI) et le promoteur Redman. => relations pendant la durée de la construction.
 - ⇒ Engage le promoteur sur un programme, un budget et un délai de réalisation.
 - ⇒ Prévoit le traitement en cas de survenance de divers aléas, tels que l'évolution des coûts de construction ou le refus du permis de construire, les responsabilités...

LES PARTIES (associés) : **BNIC et la Banque des Territoire** (Caisse de Dépôt et des Consignation)

OBJET DE LA SCI : réalisation du projet de nouveau siège et conclusion des accords de financement nécessaires à la réalisation de cet objet.

=> **outil de portage financier**, permettant d'associer aux cotes du BNIC une Banque publique qui participe pendant une durée réduite au projet (5 a 7 ans) et met a disposition du BNIC une part de capital social.

DECISIONS :

Décisions ordinaires à **la majorité** et Décisions extraordinaires par **décision collective des associés représentants au moins les $\frac{3}{4}$ des parts.**

GESTION : le BNIC ou son représentant = > proposition de désigner le **Président du BNIC**

Missions : gestion administrative, comptable, fiscale et vie sociale, préparation ou mise à jour du plan d'affaires, recommandations concernant les travaux (nature, calendrier, etc.), gestion locative, suivi des travaux d'entretien et de maintenance et comptes rendus réguliers aux associés concernant la Société.

Le pacte d'actionnaires : document qui encadre les relations financières entre les associés. = > mode de financement du projet et la répartition des apports des associés, ainsi que les modalités de sortie de la caisse des dépôts et consignation.

- Capital social initial : 10 000€ dont 9 999 parts de 1€ pour le BNIC et 1 part pour la CDC.
- Extension du capital au démarrage des travaux et réparti entre la CDC et le BNIC à hauteur de 40/60.

⇒ Capital social prévisionnel : 4M€.

⇒ Complément pat financement bancaire

- Un **comite de suivi** du projet associant les deux partenaires se réunira pendant toute la durée du chantier pour suivre l'avancement des travaux et transmettra un reporting mensuel.
- A l'issue d'une période de 5 a 7 ans la caisse des dépôts revendra ses parts au BNIC moyennant le paiement des intérêts liés à l'immobilisation du capital social consenti.

Processus budgétaire BNIC révisé

OBJECTIFS de la proposition

1. Renforcer et clarifier le processus budgétaire du BNIC
2. Confirmer les règles de gestion budgétaire à faire prévaloir
3. Se doter d'un dispositif de priorisation des dépenses nouvelles

OBJECTIF DES DISCUSSIONS

1. Valider l'organisation de la prochaine campagne budgétaire en application de ces principes
2. Lors de la prochaine révision des statuts et du règlement intérieur du BNIC, intégrer ces points



Processus budgétaire proposé

- Début de mandature :
 - ✓ le CP fixe ses priorités.
 - ✓ Avant validation définitive : évaluation des budgets nécessaires à la réalisation de ces priorités et rend un avis.
 - ✓ Le CP prend connaissance de cet avis lors de la validation définitive de ses priorités.
- En cours d'exercice : **Aucune nouvelle dépense ne peut être engagée sans ressource ou économie correspondante.**
 - ✓ Condition d'engagement seulement après validation en point d'étape budgétaire intermédiaire (sauf urgence)
⇒ **Demandes de dépenses supplémentaires issues du CP consignées au long de l'exercice** par le DG et examinées lors des **points d'étape budgétaire intermédiaires**.
 - ✓ Dérogation possible : **urgence ou de situation exceptionnelle**. => la caractérisation relève du DG après validation par le Président et le Vice-président.
 - Si urgente : prélèvement sur provisions ou réserves du BNIC ou décision de lever une CVO exceptionnelle supplémentaire. Ces dépenses sont soumises pour validation au CP et si nécessaire à l'Assemblée plénière.
- Le DG se voit reconnaître l'autorité nécessaire pour faire appliquer ces principe => statuts et RI adaptés en conséquence.



Processus budgétaire : calendrier

- 2 révisés budgétaires par an (points intermédiaires) + une 3^e possible
 - ✓ **Groupe** : Président, Vice-Président, Chefs de famille et DG du BNIC
 - + possibilité de représentants administratifs des familles + référents famille – Idem ODG avec Président et VP ODG
 - => les chefs de famille représentent et coordonnent la position de leur famille.
 - ✓ Le CP reste l'instance décisionnaire.
- 1^{er} point d'étape **début décembre**.
 - ✓ Etat de lieux de la réalisation du budget (réalisées/non réalisées).
 - ✓ Examen des actions/dépenses supplémentaires visée par le CP => priorisation => économie (suppression ou report d'actions) ou ressources disponibles puis validation par le CP lors de sa réunion suivante.
- 2^{ème} point d'étape : au plus tard **fin février**
 - ✓ Poursuite de l'examen de l'exécution du budget en cours et des dépenses supplémentaires visée par le CP.
 - ✓ Début des travaux budgétaires pour N+1



Processus budgétaire : calendrier

- Finalisation du budget:
 - ✓ Au plus tard le 15 avril : proposition de budget par le BNIC (au plus tard 15 avril)
 - ✓ A partir du 15 avril : 15 jours de coordination entre chefs de famille et DG BNIC = projet de budget.
 - ✓ Avant fin mai : validation CP puis AP puis transmission aux pouvoirs publics fin mai
 - ✓ Si désaccord entre les familles : Président et Vice-président réunissent les chefs de famille => compromis à valider par le CP
 - ✓ Les familles tiennent compte de l'ensemble des délais précités pour prévoir à l'avance leurs réunions de coordination internes.

Association et organisation de la R&D

OBJECTIFS :

1. Validation des grands principes de gouvernance
2. Autorisation donnée au DG de lancer un travail de lobbying visant à revendiquer le statut d'intérêt général pour l'association

1) Organisation des travaux Technique &DD et R&D

⇒ Création d'une **association**

- ✓ Objet : coordonner des projets de R&D devant faciliter la transition environnementale de la filière.
- ✓ Projets menés dans le cadre de groupements d'intérêt scientifique (GIS)
 - à durée de vie limitée
 - résultats mutualisés au niveau des acteurs de la filière.

⇒ **Pôle T&DD recentré** sur ses missions interprofessionnelles dévolues au cycle de vie du produit Cognac de la vigne à la bouteille.

=> travail à mener pour énumérer ces actions et définir celles qui aujourd'hui restent prioritaires.

2) Obtention de la reconnaissance du **statut d'intérêt général** : régime fiscal incitatif pour les financeurs.

⇒ Terrain favorable mais important travail de préparation et de lobbying auprès des pouvoirs publics à mener.

Les services du BNIC proposent au Comité permanent de valider le 28 juin le lancement de cette démarche.



DISPOSITIF R&D : Grands principes de gouvernance

- GIS coordonnés par l'association
- Possibilité de développer d'autres types d'actions et partenariats à déterminer.
- Dispositif totalement piloté et maîtrisé par le BNIC
- Présidence de l'association par la filière => représentant de la famille qui au même moment n'occupe pas la présidence du BNIC.
- Synchronisation des mandatures BNIC et association.
- Conseil d'administration de l'association
 - Majorité absolue des familles de la viticulture et du négoce ensemble + droit de veto de chacune (ou minorité de blocage).
 - Autres membres : à définir mais ouvert aux représentants de la filière élargie, partenaires scientifiques et partenaires financiers privés et/ou publics si contribution financière significative (seuil à déterminer).
 - Les représentants de la filière Cognac au CA interviendront sur mandat du CP.
 - Membres de droit : Président et Vice-Président BNIC + co-présidents de la Commission Technique et Développement
- Bureau issu du CA : Président, Trésorier, Secrétaire



Fonctionnement du Conseil d'Administration

- Validation de l'ordre du jour du CA par le CP BNIC
- Ordre du jour présenté par le Directeur salarié de l'association en lien avec les co-présidents de la commission technique et développement durable du BNIC également membres du conseil scientifique.
- Suivi des travaux par le CS BNIC dans son format professionnel (4 viticulteurs et 4 négociants dont les deux co-présidents de la Commission Tech&DD).
- Réunion mensuelle du DG BNIC + CS format professionnel + Directeur salarié de l'association + Directeur du pôle technique et développement durable du BNIC.
 - ⇒ Proposition de la feuille de route mandature de l'association pour validation CP
 - ⇒ Proposition de création et clôture de GIS.
 - ⇒ Présentation régulière au CP de l'état d'avancement des travaux en cours.
 - ⇒ Sur la base du retour du CP: propositions au CA de l'association pour validation.

.

.



DISPOSITIF R&D : Grands principes de gouvernance

Equipe opérationnelle :

- Délégation de la gestion fonctionnelle et RH au DG BNIC par le Président de l'association
 - Directeur de l'association pour le fonctionnement opérationnel + nombre restreint de collaborateurs chargés du pilotage des GIS, salariés de l'association.
 - Profil Directeur : R&D/gestion de projets rattaché au DG du BNIC
 - Missions : participation au CS et rend compte au CA de l'association
 - Il s'appuiera sur les positions du CS validées par le CP du BNIC => propositions au CA de l'association.
 - Lien avec le Pôle et la commission Tech&DD : pas de lien direct et opérationnel, mais coordination pour éviter les doublons et favoriser les synergies.
- + possibilité d'apport d'expertise par les équipes du BNIC => Possible convention de service entre le BNIC et l'association.



- **Création, composition et clôture** : compétence CA sur propositions émises par le groupe DG BNIC/ Directeur salarié/ CS scientifique, Directeur Pôle technique DD.
- **Composition des GIS** : selon sujets => différents experts de la filière et/ou des partenaires externes.
- **Chaque GIS : 1 convention**
 - ⇒ budgets
 - ⇒ rôle et contributions de chaque participant
 - ⇒ modalités d'utilisation et de diffusion des résultats obtenus (principe inhérent au statut d'intérêt général : mutualisation large.

1 Décarbonation de la distillation	4 GPGV Cartographie et niveau virulence
2 Variétés résistantes 4 en 1 (multi-résistances Mildiou Oïdium Black Rot et changements climatiques)	5 Flavescence Dorée Maîtrise via pièges et capteurs
3 Solutions alternatives aux traitements chimiques classiques	6 Xylella Cartographie et plan de prévention

Financement association et GIS: contribution de ses membres.

- Viticulture : ressources CVO viticole spécifique votée le 9 juin 2022
- Négoces : possibilité de déterminer ses propres modalités de financement sur base volontaire
- Pour les GIS : financement possible aussi avec contribution de partenaires particulièrement intéressés par ces travaux

Demande de validation de ces grands principes



Proposition : travail de réorganisation des missions et actions du Pôle techn&DD BNIC.

Process proposé:

- **Recensement et classification** des missions actuelles du pole par les services.
- **Analyse** par un groupe de travail ad hoc restreint et opérationnel réunissant des représentants des services du BNIC et des représentants des 2 familles. = Conseil scientifique en format professionnel
- Travaille sur **mandat du CP** du BNIC (à valider le 13 juillet)
- **Durée maximale de trois ou quatre mois** => il rend ses conclusions et propositions au CP (début janvier).
- Groupe animé par le **Directeur Adjoint du Pôle technique et développement durable**.

A VALIDER => Proposition de composition pour le négoce: CS (Patrick Léger, Renaud Fillioux de Gironde, Baptiste Loiseau, Christophe Valtaud) + 1 représentant de PME



Remplacement Commission

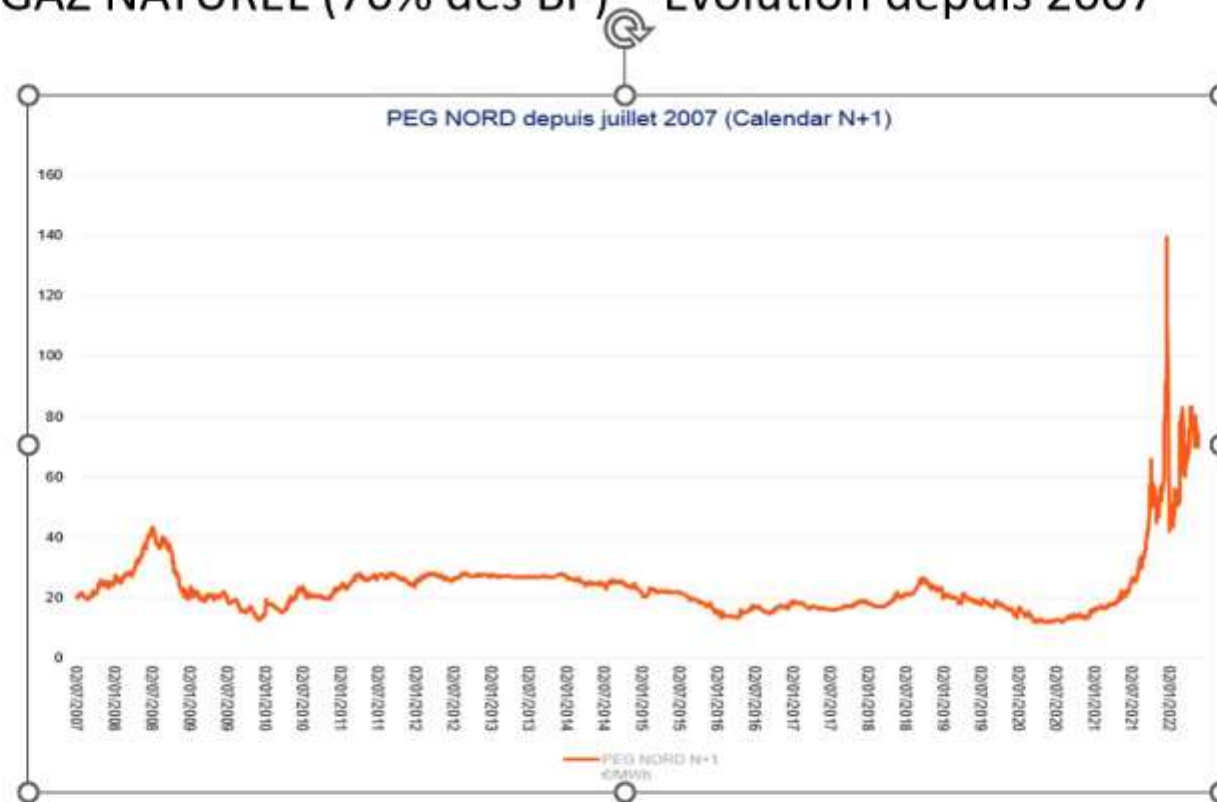
Commission juridique : Laurent de Coninck remplacera
Gaëlle Simon-Maurisset



Questions diverses



GAZ NATUREL (70% des BP) – Evolution depuis 2007



PROPANE (30% des BP)

- Evolution des prix basé sur les cours du pétrole
- Le prix de la molécule est multiplié entre 2 et 3 fois



Powernext - Calendar (€/MWh)						
Date de cotation	PEG Calendar +1 2023		PEG Calendar +2 2024		PEG Calendar +3 2025	
	Prix en €/MWh	évolution*	Prix en €/MWh	évolution*	Prix en €/MWh	évolution*
20/06/2022	83,10	+ 2,78 ↑	59,25	- 1,12 ↓	47,89	+ 0,84 ↑

PROBLEMATIQUES

- Une disparité de prix sans précédent entre les distilleries qui doivent renouveler leur contrat gaz (environ un tiers) et celles qui sont encore couvertes
- Les distilleries qui doivent se réengager ne savent pas si elles vont pouvoir répercuter la hausse du prix
- La situation est compliquée à appréhender, et nous pensons qu'une approche "famille" est nécessaire



Contexte :

- Réaction des marchés à l'annonce de la fermeture du pipeline alimentant les principaux pays européens
- Stocks français remplis à 56% (un peu d'avance par rapport à l'année dernière)
- Les flux depuis l'Espagne sont maintenus mais les capacités de remplissage des stocks restent réduites
- Les transports maritimes par méthanier sont maintenus.
- Les Etats Unis ont une unité de liquéfaction hors d'usage suite à un incendie, réduisant leur capacité d'exportation de gaz naturel liquéfié issue de gaz de schiste.
- Au cours des trois derniers mois, la Russie a fait un surprofit de plus de 460 millions d'euros car la hausse des cours du gaz a largement compensés la baisse des volumes vendus

Besoins estimés pour la filière

Hypothèses :

- Il faut 0,69MWh de gaz pour distiller 1hl AP
- TAV des vins à 10%

⇒ la filière a un besoin de 340 GWh de gaz naturel pour assurer la distillation de ses vins.

La question de la disponibilité du gaz pour cet hiver redevient prioritaire.

⇒ actions auprès des pouvoirs publics engagées pour assurer la disponibilité des stocks nécessaires à la filière pour cet hiver.



- 1^{ère} inquiétude : sécurisation des volumes en gaz naturel dont la filière est totalement dépendante pour distiller les vins et produire les eaux de vie.

⇒ demande aux pouvoirs publics d'assurer son besoin en approvisionnement en gaz naturel à hauteur de 340 GWh sur la période de fin septembre 2022 au 31 mars 2023 sans avoir à subir de délestage sur cette période

- 2nd inquiétude : maîtrise de la hausse des coûts du gaz pour les opérateurs bouilleurs de cru et bouilleurs de profession arrivés en fin de contrats et qui ont dû renouveler leurs engagements en subissant des hausses de prix pouvant aller jusqu'à +500%.

=> Le dispositif d' « aide aux entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité » n'est pas adapté aux ressortissants de notre filière :

- ✓ Le pas de temps couvert par le dispositif ne couvre pas, à date, les besoins saisonniers de distillation de la filière.
- ✓ Le périmètre à prendre en compte dans les critères d'éligibilité a pour effet de « diluer » l'effet d'augmentation des coûts de production par rapport au chiffre d'affaire et de diluer aussi la perte potentielle d'EBE, rendant inéligible la quasi-totalité des ressortissants



Panneaux photovoltaïques



Prochaine réunion de famille

Jeudi 1^{er} septembre à 16h– Maison Ferrand



Merci de votre participation